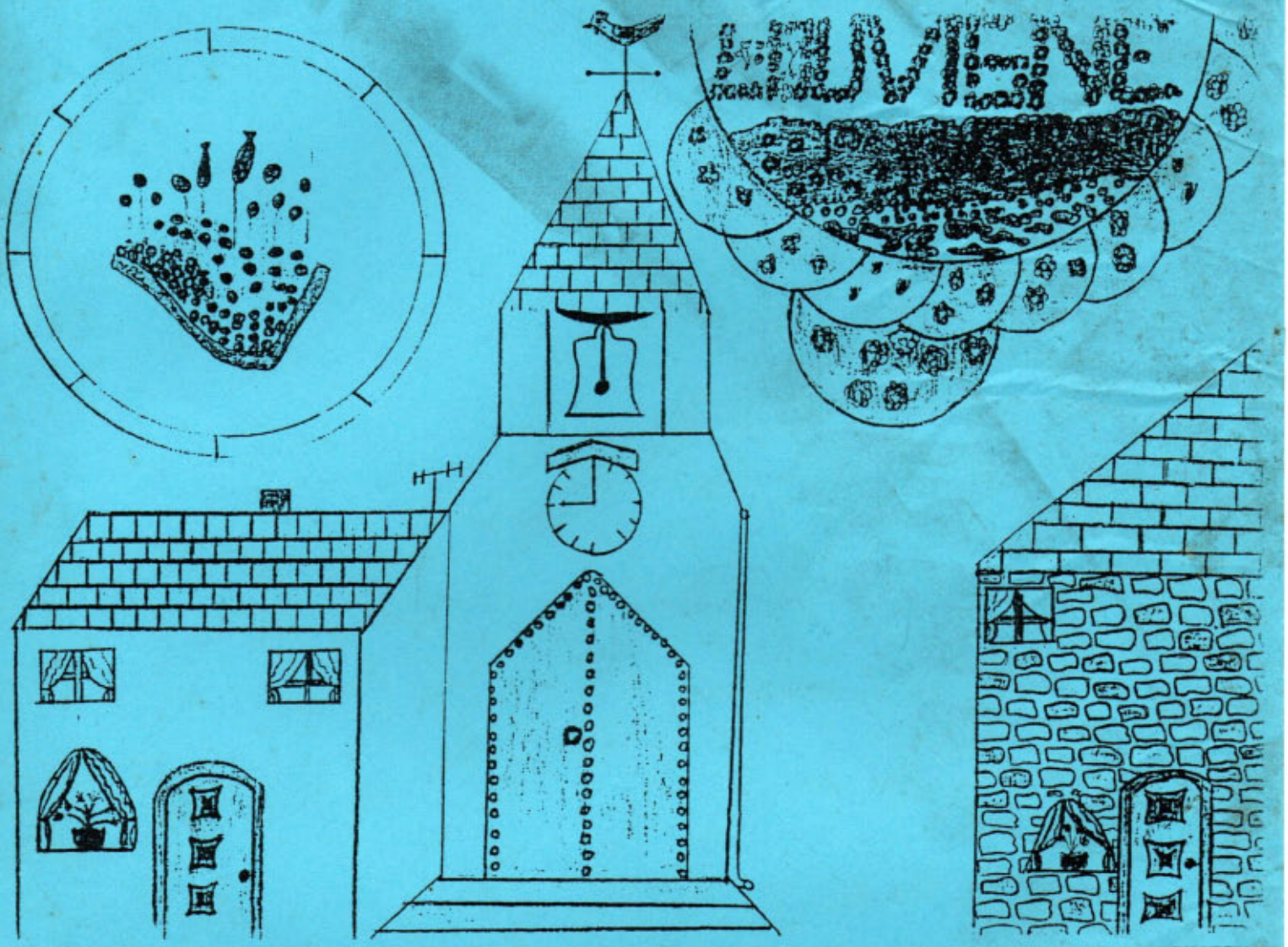

BULLETIN MUNICIPAL

Nº 23 JUILLET 1994

LE MOT DU MAIRE

Aidez nous à le dire avec des fleurs.

Le Département de la MAYENNE figure au nombre des départements les mieux fleuris de FRANCE. De petites localités comme PARNE SUR ROC ont "un fleurissement complet et recherché". Avec ses 371 habitants SAINT GERMAIN LE GUILLAUME "doit aux fleurs sa parure principale" SAINT LOUP DU GAST est "le bijou du Nord Mayenne" Quant à SAINT SULPICE cette commune met une grande volonté dans son embellissement.

Un village fleuri, c'est comme un sourire sur un visage, il égaie chaque jour la vie des habitants et retient l'attention du touriste qui y passe.

A LOUVIGNE notre objectif n'est pas de concourir pour figurer au palmarès des villages fleuris, mais d'avoir un petit village où il fait bon vivre. C'est la raison pour laquelle nous avons fait l'acquisition de quelques vasques et créé de nouveaux massifs. Ce modeste début sera, nous l'espérons, apprécié et imité des Louvignéens qui pourront fleurir selon leurs goûts et leurs moyens, leurs entrées, leurs fenêtres, leurs balcons etc.....

Merci d'être à nos côtés et d'apporter à ce fleurissement votre imagination et votre créativité.

Le Maire,

CL. LANDELLE

COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1ER SEMESTRE 1994

* PROJET LOCATIFS

Un projet de construc tion de logements mis en location avait été étudié fin 1993 par la municipalité. Hélas ce projet a été suspendu momentanément pour diverses raisons :

- La commune ne peut récupérer la T.V.A. sur une telle opération ce qui augmente d'autant le coût de l'investissement.
- En cas de cession de la maîtrise d'ouvrage à un organisme tel que le C.I.L. ou l'Office H.L.M., la commune s'engagerait à céder gratuitement le terrain et accorderait en plus, une subvention de l'ordre de 60 000 F. par logement construit.
- des travaux d'aménagement de voirie s'avéraient nécessaires pour la desserte des parcelles (environ 60 000 F.)
- Monsieur le Préfet accordait 2 prêts locatifs aidés alors que le projet portait sur 4 logements.

Toutes ces raisons ont conduit à une nouvelle étude du financement. Celle-ci révèle une charge importante pour la commune et le conseil municipal a décidé :

- d'abandonner momentanément ce projet
- de mettre l'accent sur la promotion du lotissement du Prieuré.

* LOTISSEMENT DU PRIEURE

Fin février, début mars, une campagne publicitaire de promotion du lotissement a été lancée dans la presse locale. Parallèlement, un courrier comportant un plan a été adressé à une vingtaine d'agents immobiliers et/ou promoteurs.

Ces différentes actions n'ayant pas apporté les résultats escomptés, le Conseil Municipal a décidé en Juin 1994, de fixer le prix du mètre carré à 120 F. H.T..
Le fait d'indiquer le prix "hors taxes" permet aux éventuels acquéreurs qui font la demande d'un prêt P.A.P. de bénéficier d'un taux de valeur ajoutée de 5,50 % au lieu de 18,60 %

* CLOCHER DE L'EGLISE

Une expertise du clocher par la Société SOCOTEC mettait en évidence la nécessité de travaux de colmatage de fissures apparentes. L'entreprise GREVET de LAVAL a mené à bien cette remise en état. Montant des travau à 22 000 F. T.T.C.

* ILLUMINATIONS DE NOEL

Les illuminations installés pour Noël ont donné satisfaction dans l'ensemble. Celles-ci seront donc reconduites pour Noël 95 après quelques modifications ou améliorations.

D'autre part, l'éclairage du clocher apporte un caractère indéniable de vie au coeur du bourg et mérite tout autant d'être renouvelé.

* GARDERIE

Suite à une enquête menée conjointement par l'Association de Parents d'élèves et la Municipalité, le Conseil Municipal a décidé de ne pas apporter de modifications aux horaires, ni aux tarifs de la garderie. En effet, les éléments apportés par cette enquête révèlent une insuffisance notoire du nombre d'enfants concernés.

* LOCATION SALLE SPORTS SOULGE SUR OUETTE

L'A.S. LOUVIGNE, section BASKET, a utilisé en partie, au cours de la saison 93/94, la salle de sports de SOULGE SUR OUETTE pour les matchs de championnat. En contrepartie la commune de LOUVIGNE s'est engagée à verser un tarif de location de 27 F. par heure de location. Cette solution intercommunale semble donner satisfaction aux utilisateurs.

* TARIFS CANTINE GARDERIE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter d'environ 3 % le tarif des repas de la cantine et de la garderie soit :

- repas enfant : 15,40 F. au lieu de 14,95 F.
- repas adulte : 25,75 F. au lieu de 25,00 F.
- garderie du matin : 9,00 F. au lieu de 8,75 F.

Ces tarifs sont applicables depuis le 1er mars 1994.

* COMMISSION VOIRIE

Le Conseil Municipal a adopté les propositions de la commission voirie pour les travaux qui s'établissent comme suit :

- Attribution de pierre
  - La Durie 1/2 camion
  - Parking cimetière 1/2 camion
  - Grande Aulain 1 camion (transport à la charge du propriétaire)

- Cimetière 1 camion de gravier

- Point à temps
  - Route de l'Etang
  - C.R. 102 La Rotruère
  - La Taurie
  - Les Arcis

  total de la dépense : 8 800 F.T.T.C.

- Travaux divers

Elagages d'arbres, traitements des herbes sur les trottoirs, saignées de chemins ruraux, aménagement du parking route de l'étang près de la R.N. 157, trottoirs sortie bourg route de Bazougers, réfections de chaussées sur chemins ruraux (environ 55000 F.)

- Panneaux de signalisation
  - Panneaux indicateurs d'entrée et sortie d'agglomération
  - Panneaux de signalisation du jumelage avec BABENHAUSEN.

* COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal a inscrit les propositions de la commission scolaire au budget primitif 1994, soit :

- fournitures scolaires 100F.par élève X 70 élèves	7 000 F.
- Voyage scolaire pour 3 classes	4 000 F.
- Maintenance du phocotopieur	4 700 F.
- Matériel pédagogique (réseau aide et soutien)	485 F.
- Livrets scolaires (40)	400 F.
Total.....	16 585 F.

Pour simplifier la procèdure de certains achats, le Conseil Municipal a accepté que cette somme soit créditée au compte de l'Association Sportive et Culturelle.

Sont aussi inscrites au budget 1994 les dépenses suivantes

- Voyages et entrée piscine pour année 94/95
- Voyage Prévention Routière
- Abonnement au Bulletin Officiel

D'autre part le Conseil Municipal a décidé également d'accorder une subvention de 5 460 F. à l'Association des Parents d'Elèves. Cette subvention représente la moitié de la participation communale pour un séjour en classe de mer prévue sur l'année scolaire 94-95. La seconde moitié sera logiquement attribuée au budget primitif 1995.

Conseil d'école : Madame Martine MONNIER supplée Mr. LE GALLIOT à titre de représentant de la municipalité au conseil d'école.

BUDGET PRIMITIF 1994

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Voirie	90 000
Frais de personnel + charges patronales	647 190
Autres Dépenses	749 975
Intérets Emprunts	281 240
Intérets Epargne Brute	632 674

RECETTES

Dotation globale de fonctionnement	707 829
Impots Locaux	602 693
Autres recettes	1 090 557

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Remboursement capital emprunts	452 211
Dépenses d'équipement	649 802
Déficit 93	30 835

RECETTES

193 332 Epargne nette	
Epargne brute	632 674
Subvention	197 500
Emprunt	186 069
Divers	116 604

SUBVENTIONS 1994

Ligue contre le Cancer "Mayenne Orne Sarthe"	250
Association des Papillons Blancs	120
Association des Paralysés de France	100
Association des Amis de la Bibliothèque	100
Association des Infirmes Moteurs Cérébraux	120
Lutte contre le Cancer	250
La Prévention Routière	80
Association des Myopathes	120
Comité Antituberculeux	150
Association des Sclérosés en Plaques	150
Association Valentin Haüy	80
Comice Cantonal d'Argentré	500
Syndicat d'Initiative d'Argentré	1 005
A.D.M.R.ARGENTRE LOUVIGNE etc	700
F.D.G.P.C. et A.D.P.E.A. Laval	466
C.C.A.S. de Louvigné	1 500
Association Sportive et Culturelle Louvigné	8 700
Association Sportive de Basket Louvigné	1 000
Association Tennis de Table Louvigné	1 900
Comité d'Animation de Louvigné	3 000
Association des Parents d'Elèves Louvigné	5 460
A.D.D.M. Laval (Musique école)	2 039
Comité de Jumelage	2 700
Association des Jeunes de Louvigné	1 500
Association des Anciens Combattants Louvigné	100
TOTAL.....	32 090
	==========

VOTE DES TAUX 1994

Prenant en compte l'imposition des taxes additionnelles de la Communauté de Communes du Pays de Laval, le Conseil Municipal a décidé de diminuer uniformément les taux des 4 taxes communales. Le contribuable Louvignéen ne subira que l'augmentation annuelle des bases.

Taxe d'habitation	14,12 au lieu de 15,80 %
Taxe foncière batie	20,11 au lieu de 22,50 %
Taxe foncière non batie	33,52 au lieu de 37,50 %
Taxe profesionnelle	9,83 au lieu de 11,00 %

* PROTECTION CONTRE LES NUISIBLES

Dans le cadre de la lutte contre les nuisibles et en particulier les ragondins, le Conseil Municipal a décidé l'achat de 15 radeaux à installer sur cours d'eau, ou mares ou plans d'eau. Ceux-ci seront mis en place, approvisionnés et surveillés par les employés communaux.

* HORAIRES MAIRIE

Pour répondre de façon plus efficace à l'accueil du public, le Conseil Municipal a décidé des horaires d'ouverture du secrétariat de mairie, comme suit, à compter du 1er Avril 1994.

lundi - mardi - mercredi - jeudi et vendredi de 14 h à 18 h.

samedi matin de 8 h à 12 heures.

* CONTRAT d'AMENAGEMENT DU TEMPS DE L'ENFANT

- OBJECTIFS :

- faire coïncider les activités et les rythmes des enfants pendant mais aussi en dehors de l'école
- garantir un accueil très large, hors de l'horaire scolaire
- favoriser l'accès des enfants aux installations collectives
- proposer des solutions pour occuper les temps de liberté

- LES PARTENAIRES :

- l'Etat (Direction Départementale Jeunesse et Sports - Education nationale - culture environnement)
- Les collectivités locales
- les associations sportives et culturelles
- les co-éducateurs.

En Mayenne 95 communes sont concernées pour un total de 14 100 enfants.

En ce qui nous concerne, 4 communes (ARGENTRE - LA CHAPELLE ANTHENAISE LOUVERNE et LOUVIGNE) ont décidé de se regrouper pour mettre en place un projet commun d'activités sur temps scolaire. Ce projet est financé par une subvention Jeunesse et Sports de 53 000 F. et chaque commune verse 50 F. par enfant soit un budget total de 80 200 F. Dans un premier temps les dépenses essentielles seront constituées par des achats de matériel (mûr d'escalade, raquettes, patins à roulettes.....° Ce matériel sera géré par une association intercommunale qui en organisera la rotation entre les différentes écoles et assurera le suivi et la maintenance.

A plus ou moins court terme, les associations sportives et culturelles seront sollicitées pour faire partie intégrante de C.A.T.E.

* EMBELLISSEMENT

Conformément aux souhaits de certains, la commission embellissement a proposé que la Grande-Rue soit égayée de quelques plantations florales. Le Conseil Municipal a donc décidé d'acquérir des vasques destinées à recevoir des plantations d'été. Que chacun en prenne soin !

* VESTIAIRES

Une commission spéciale a été créée pour mener à bien l'étude d'une construction de vestiaires. En effet, les constructions existantes ne correspondent plus aux normes et aux exigences du district de football et de la Ligue du Maine. L'exiguité et le nombre restreint des "anciens vestiaires" en rendaient difficiles l'utilisation. En conséquence un projet est né. Il demeure à un stade très préliminaire puisqu'actuellement seul l'architecte, Monsieur GOHIER, est retenu pour présenter un avant projet sommaire et faire une évaluation du coût global. La mise en service est souhaitée pour la reprise après la " trève des confiseurs" soit Janvier 1995.

* TAXE ENLEVEMENT ORDURES MENAGERES

Le conseil municipal a décidé d'étendre le ramassage des ordures ménagères sur la totalité du territoire de la commune à compter du 1er janvier 1995. En conséquence, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera applicable à l'ensemble des résidants de la commune. Les points de collecte en campagne seront précisés au prochain bulletin.

* CONTRAT DE L'AGENT POSTAL

Le Conseil Municipal a décidé de renouveler le contrat de l'agent postal pour une durée de 6 mois à compter du 3 Juillet 1994 avec une durée mensuelle de travail de 40 heures.

* CONTRAT DE TRAVAIL AGENT DE SERVICE

Le Conseil Municipal a décidé de renouveler le contrat d'Agent de service, à temps incomplet, de Madame LEROYER pour une durée de 1 an à compter du 17 Juillet 1994 avec une durée mensuelle de travail de 12 heures environ.

* COMPTE ADMINISTRATIF 1993

BALANCE GENERALE

LIBELLES	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	3 071 699,00	2 460 382,12	251 200,39
Dépenses de fonctionnement Dépenses d'investissement	2 061 875,00 1 009 824,00	1 735 821,19 724 560,93	000000 251 200,39
RECETTES	3 071 699,00	2 803 576,86	229 502,00
Recettes de fonctionnement Recttes d'investissmeent	2 061 875,00 1 009 824,00	2 109 850,47 693 726,39	000000 229 502,00
Excèdent global de clôture		343 194,74	321 496,35

* COMITE DE JUMELAGE

Pour répondre aux souhaits du comité de jumelage :

- 4 panneaux de signalisation indiquant "Commune d'Europe jumelée avec BABENHAUSEN" ont été installés aux entrées de l'agglomération.
- un point d'affichage est en cours de fabrication et sera installé au centre bourg, près de l'épicerie. Chacun pourra ainsi être mieux informé des diverses informations.

LA FRANCE DES PETITES COMMUNES CROIT EN SON AVENIR

Les habitants des petites communes rurales ne voient pas la vie en noir. Certes, comme le reste des Français, ils craignent le chômage et ils attendent de l'Etat plus de soutien économique, mais ils verraient bien le monde rural jouer le rôle de poumon de la Société, une réaction qui peut constituer un atout exceptionnel dans la relance d'une politique d'aménagement du territoire.

Vu des grandes villes, le monde rural est surtout perçu à travers ses problèmes : dépeuplement, isolement, difficultés de l'agriculture. Or, les ruraux vivent de plus en plus en contact avec les autres ; ils sont de plus en plus mobiles et pourtant cela ne les empêche pas de garder leur spécificité ; ils sont fortement attachés à leur commune. La proximité favorise la participation à la vie politique locale.

S'ils se comparent aux citadins, les ruraux, dans l'ensemble, se montrent satisfaits de leur qualité de vie. Seuls 21 % se plaignent. Cependant la désaffectation des campagnes inquiète. Plutôt que de subir, les ruraux ont pris le parti de réagir, de participer à l'évolution irrémédiable. "C'est le seul moyen de s'en sortir " disent-ils.

Comment préparer l'avenir ? Ils en appellent au soutien des activités agricoles, commerçantes et artisanales tandis que l'éducation et le maintien des services publics retiennent aussi leur vigilance. Dans le même temps, ils pratiquent une politique d'ouvertureà l'égard des vacances, des habitants de résidences secondaires, citadins ou non, étrangers ou retraités. Les agriculteurs eux-mêmes ont diminué en nombre, mais dans le même temps, ils ont su évoluer ; eux qui ne savaient pas prendre du temps pour eux, autrement qu'en discutant au bout du champ, sont désormais touchés par la civilisation des loisirs, par l'arrivée des "nouveaux ruraux", ceux qui travaillent en ville mais optent pour la vie paisible d'une commune rurale.

Jusqu'à une date récente, la ville était synonyme de progrès, de modernité, lieu de rencontre et de culture.

Aujourd'hui, les contraintes de la ville, cherté du logement, allongement des temps de transports, agressions du bruit, insécurité, ont inversé cette tendance.

" LES LUMIERES DE LA VILLE NE MIROITENT PLUS ", Nous en sommes convaincus, nous RURAUX.

J.B. LE GALLIOT.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

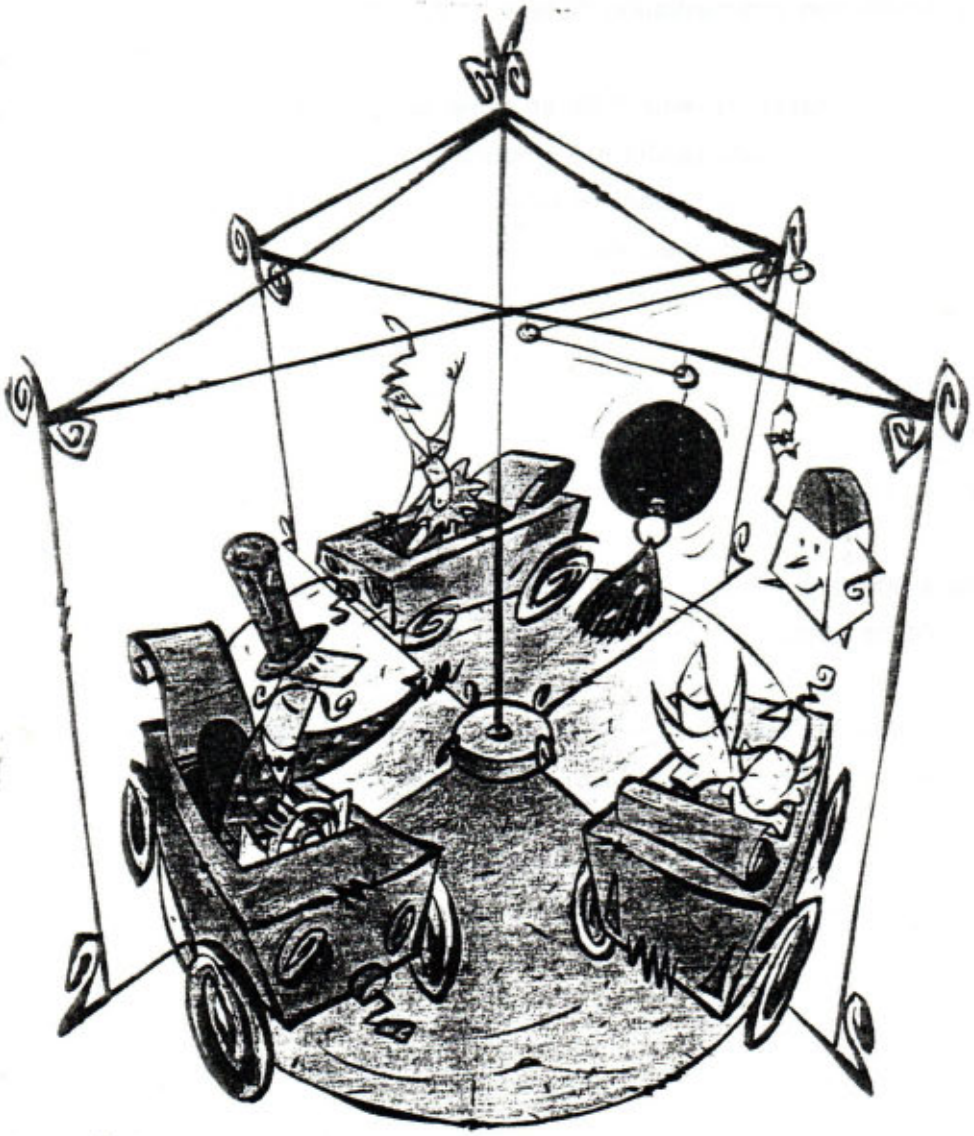

COMITE D'ANIMATION DE LA COMMUNE DE LOUVIGNE

Après une trépidante mais néanmoins agréable fin d'année due aux soirées cabaret, les membres du Comité d'Animation ont, plus ou moins consciemment, souhaité "souffler un peu"... C'est pourquoi ce premier semestre a été un peu plus calme !

****

Avec le Club de l'Amitié, nous avons ouvert l'année par la traditionnelle cérémonie des **VOEUX**, à laquelle étaient également conviés les membres du Conseil Municipal, les Présidents des Associations ainsi que les nouveaux habitants de la commune.

****

Puis ce fut la deuxième édition des **J. I. A. L.** ou jeux inter-quartiers. Finalement, la pluie, ce concurrent indésirable, fut un excellent catalyseur de bon temps ! Si parapluies et cirés ont été nécessaires le samedi pour les épreuves sportives, la ténacité des concurrent(e)s a été récompensée par un temps plus clément le dimanche pour la participation aux jeux concoctés par les différentes associations.

Les temps forts de ces deux journées sont sans nul doute la présentation des voitures "caisses à savon" conçues par chaque quartier pour le Grand Prix Automobile de LOUVIGNE, l'envol de pigeons réalisé par le Vieux Bourg, symbole de paix et d'unité, ainsi que la prestation de la Campagne qui a su virer du vert pâturage au jaune tournesol pour prouver que le milieu rural vit encore et sait se retrouver pour les grandes occasions.

Félicitations au Vieux Bourg qui a reçu le challenge à l'issue de ces Joutes Inter-Associations de LOUVIGNE et un grand merci à tous les habitants de notre commune venus nombreux.

****

Comme chaque année, dans le cadre de la **FETE DE L'ECOLE**, les membres du Comité ont récompensé les meilleurs dessins d'élèves (ayant pour thème "les fleurs") en remettant neuf baptêmes de l'air et, à chaque élève, un bon de participation aux stands de jeux. Les dessins du premier lauréat de chaque classe (maternelle / CP et CE / CM) sont reproduits en pages de couverture de ce bulletin.

****

Le **VENDREDI 08 JUILLET 1994 à 20 HEURES** aura lieu un **TOURNOI DE PETANQUE**, gratuit, sur le terrain habituel. Le concours se déroulera en doublettes 3 boules avec le co-équipier de votre choix. Buvette à prix coûtant.

****

Pour terminer, n'oubliez pas de retenir le **SAMEDI 24 SEPTEMBRE 1994 à 20 HEURES** pour notre **SOIREE CHOUCROUTE** à la **SALLE DES LOISIRS DE LOUVIGNE.**

Tarif : 70 F pour les adultes
40 F pour les enfants (jusqu'à 14 ans dans l'année)

Possibilité d'assiette anglaise au même tarif.

Les tickets seront mis en vente au café "CHEZ COLETTE" et à l'épicerie MESLET après les congés d'été.

LE COMITE VOUS SOUHAITE UN BON DEUXIEME SEMESTRE EN SA COMPAGNIE.

COMITE DE JUMELAGE ARGENTRE/LOUVIGNE - BABENHAUSEN

Après deux années de rencontres officielles liées à la signature des chartes, le jumelage laisse place aux échanges associatifs. C'est ainsi qu'afin de faciliter les liens avec les associations, les responsables ont souhaité augmenter le nombre de membres au sein du Comité pour permettre aux responsables associatifs d'être mieux représentés. Dix postes, membres de droit, ont été attribués ainsi : sept pour les élus des deux communes et trois pour les écoles. Suite aux élections intervenues lors de l'assemblée générale du 08 février 1994, sept nouveaux membres entrent au Comité. Voici au complet la composition du nouveau Comité de Jumelage :

Présidente	Colette LE GALLIOT
Vice-Présidents	Christian LEFORT
	Yves LAPIERRE
Secrétaire	Yvette GUELLAEN
Secrétaire Adjointe	Dominique FONTAINE
Trésorier	Jean-Luc DUCHENE
Trésorier Adjoint	Sylvain LELOUP
Membres	André BARDOU
	Jean-Claude COQUELIN
	Michel COUTARD
	Mireille DANEELS
	Michel DESCOTTES
	André DORGERE
	Cyrille DORGERE
	Jean-Marc DUPUIS
	Germaine DY
	Arlette FRETIGNE
	Annick GIBON
	Jean-Noël GRUDE
	Paul LEUDIERE
	Marguerite LONGUEVRE
	Auguste HOUSSEAU

Au cours de cette assemblée générale, Jean-Luc DUCHENE a présenté un bilan financier positif de 24 800 F.

Ce premier semestre a été marqué par quelques événements :

. le voyage des Jeunes d'ARGENTRE et LOUVIGNE en février/mars, avec au programme de nombreuses visites (MUNICH, ULM, chateau de NEUSCHWANSTEIN entre autres) et des activités avec les jeunes de BABENHAUSEN.

. la participation de notre Comité à la journée européenne dite RALLYE DES DOUZE ETOILES. Nous avons eu le grand plaisir de remarquer la présence de sapeurs-pompiers, de sportifs appartenant à différentes associations (basket, cyclo-cross.) et nous tenons à adresser nos plus vifs remerciements à tous les participants ainsi qu'aux responsables qui ont bien voulu coordonner les opérations.

. les échanges sportifs entre footballeurs des trois communes (seniors et jeunes de moins de 15 ans) lors du week-end de la Pentecôte. Les résultats vous sont donnés en page FOOT !

A propos de sport, souhaitons que le Jumelage soit à son image, et plus particulièrement à celle du sport d'équipe, c'est-à-dire ouvert à tous, hommes et femmes, où chacun vient avec ses forces et ses faiblesses, où l'esprit d'équipe doit être le plus fort pour faire progresser le groupe.

Nos objectifs pour 1995 vont porter sur nos prochains échanges, à savoir la visite officielle de nos Amis allemands. Les dates ne sont pas encore définitivement retenues ; le choix se fera entre le premier et le dernier week-end de mai (1er mai ou Ascension). Le club de football, la chorale et un groupe de danses folkolriques ou un orchestre bavarois sont au programme de ces festivités. Bien entendu, nous ne manquerons pas de vous tenir informés !

INNOVATION

Le Comité de Jumelage organise un

POT-AU-FEU

le samedi 26 NOVEMBRE 1994

à la SALLE DES LOISIRS
de LOUVIGNE

PRIX PAR PERSONNE : 60 F

LE BUT ?
AIDER EVENTUELLEMENT LES GROUPES
DESIREUX DE PARTIR A BABENHAUSEN
OU D'EN ACCUEILLIR
DANS NOS DEUX COMMUNES

SECTION FOOTBALL

Saison 93-94 terminée pour les joueurs de l'A.S. LOUVIGNE qui ont su défendre et porter les couleurs du Club qui nous sont si chères.

L'Equipe "A" a atteint son objectif : le maintien en première division pour la première année à ce niveau.

L'Equipe "B", par contre, est privée de la montée en deuxième division, terminant à égalité avec l'Equipe "A" de SOULGE qui reste prioritaire pour jouer au niveau supérieur.

Dommage pour notre équipe "C" qui termine première avec sept points d'avance et qui ne peut accéder à l'échelon supérieur dû à la position de l'équipe "B".

Saison difficile pour les moins de 17 ans ainsi que pour les moins de 15 ans, une étude est en cours pour ces deux catégories.

L'Equipe pupille dirigée par Loïc LOLLIVIER et Jean-Yves MENARD ainsi que l'Equipe Poussin dirigé par André ABIVIN ont fait un parcours très honorable. Nous remercions tous ces jeunes joueurs pour leur assiduité aux entraînements.

Les vétérans, sous la direction de Gilles DELOFFRE, ont pu se faire plaisir tout au long de la saison.

Le Week-end de la Pentecôte a été marqué par le déplacement de 28 personnes de LOUVIGNE à BABENHAUSEN, où a eu lieu un match entre les deux équipes. Le coup d'envoi a été donné par Madame Colette LE GALLIOT, Présidente du Jumelage. C'est sur un agréable match nul (3 à 3), dirigé par l'Entraineur Michel PERIER, que les équipes arrivèrent au bout du temps règlementaire. Le séjour fut très apprécié, ausi très marquant par l'accueil qui nous était réservé. C'est avec joie que nous recevrons, à notre tour, les dirigeants et joueurs du PSV BABENHAUSEN la saison prochaine.

Les joueurs de LOUVIGNE désirant pratiquer le football la saison prochaine peuvent s'inscrire dès maintenant auprès de Monsieur Jean-Pierre DELIGEON (Tél. 43.37.31.69).

L'Association Sportive vous souhaite à Tous de bonnes vacances.

Le Président

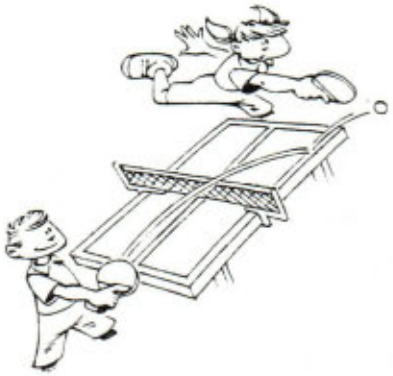

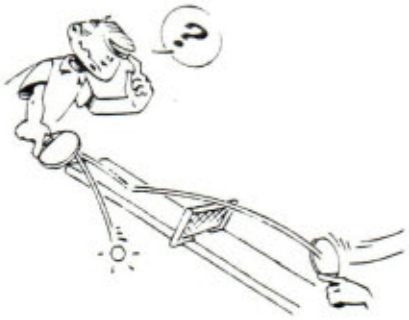

L'année des pongistes s'est bien déroulée. Une nouvelle équipe de jeunes pourrait être envisageable si les parents acceptent d'assurer l'encadrement des jeunes les jours de Match.

Inscription avant le 23 Juillet chez Mr. BEZIER Roland

L'Association du Tennis de Table vous souhaite de Bonnes Vacances.

Le Bureau

D 5 E

Clt	Equipes	P	J
1	St Georles le Fl	53	18
2	St Céneré 2	47	18
3	Louvigné	43	18
4	Torcé Viviers 2	40	18
5	St Céneré 3	39	18
6	CA Mayenne	36	18
7	Montsûrs 4	34	18
8	Argentré 4	25	18
9	Vaiges 2	24	18
10	Torcé Viviers 3	19	18

D 5 K

Clt	Equipes	P	J
1	Bonchamp 6	52	18
2	Laval Avesnières 4	50	18
3	Vaiges 3	41	18
4	Nuillé 5	40	18
5	Argentré 5	38	18
6	Laval Stade 5	38	18
7	Laval Bourny 8	34	18
8	Louvigné 2	25	18
9	Nuillé 4	24	18

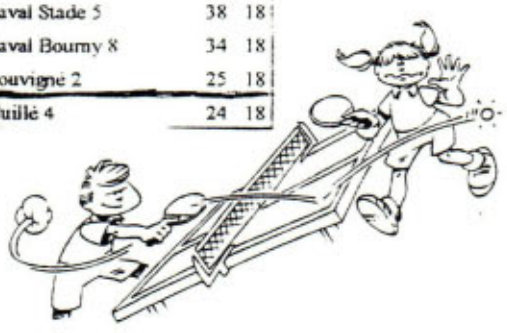

SECTION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

La saison 93-94 a été assurée par Madame Sylviane DROUAULT, ses cours ont été suivis avec assiduité et nous ont permis de garder la forme.

Votre monitrice et le bureau vous attendent à la rentrée, le lundi soir, à la salle des Loisirs. En attendant, pour les plus courageuses (eux), rendez-vous près du terrain de tennis, le lundi à 20 heures, pour une sortie vélo ou à pied.....

Bonnes Vacances

Et bien sûr sportives !.....

La Présidente : A. TREMBLAY.

A.S. LOUVIGNE SECTION BASKET

Au terme de la saison 93-94 est venue l'heure des bilans.

Les benjamines se classent 2ème de leur groupe à un point de BIERNE.

Les poussines ont, toute la saison, joué contre des filles ayant au moins un an de plus qu'elles. Elles se classent dernières de leur groupe mais ont toujours gardé leur bonne humeur malgré ce résultat.

Le bilan financier quant à lui s'avère positif grâce à notre trésorière Madame GOUYER. Il a été alimenté par la subvention municipale de 1 000 F.

En cette fin de saison nous déplorons les départs de Christelle ROUSSELET et Sophie ROUSSEL. Le Club les remercie pour leur dévouement auprès des jeunes.

Durant la saison 94-95, Monsieur Michel COUTARD assurera les entrainements. Pour l'aider à accomplir cette tâche et encadrer les jeunes, nous recherchons des bénévoles. Merci.

Bonnes vacances à tous.

Le Bureau.

ARTS MARTIAUX DE LOUVIGNE
ASSOCIATION DE VIET VO DAO

L' association du Viet Vo Dao de Louvigne presidée par Mr LEBOULENGER, lui - même responsable technique et professeur ceinture noire 2 eme dang, vous informe que des licenciés ont disputé la coupe de France de l' Union Française de Viet Vo Dao, les 19 et 20 mars 1994 en Seine et Marne.

A l' issue de cette manifestation, la médaille fut décernée au jeune Kévin BEZIER, qui remporta la 3 ème place .

Encore toutes nos félicitations au lauréat .

L' association vous rappelle que ce sport - loisir est ouvert a tous.et vous invite a rejoindre ses licenciés .

Les cours se déroulent les lundis et mercredis de 18 h à 21 h , à la salle des fêtes de Louvigné...

LE CLUB DE L'AMITIE

Pour vous remettre en forme après les vacances, le Club organise un BAL le :

28 AOUT 1994 à la SALLE DES LOISIRS

de 14 heures à 19 heures

Nous espérons vous voir nombreux.

Le Bureau

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE LOUVIGNE

L'association des parents d'élèves de LOUVIGNE et les enfants de l'école vous remercient pour votre participation à la fête de l'école.

Nous vous invitons à retenir dès maintenant la date du **COQ AU VIN** qui sera organisé le **19 NOVEMBRE 1994**

Le Bureau

ASSOCIATION DES JEUNES DE LOUVIGNE

L'association des jeunes de LOUVIGNE vous remercie de votre participation à notre soirée moules-frites du 7 Mai, nous vous remercions aussi de votre accueil lors des dernières ventes de croissants et nous espérons que vous passerez de bonnes vacances d'été.

Le Bureau

ARGENTRE ENTRAMMES FORCE
LOUVIGNE PARNE SUR ROC et SOULGE SUR OUETTE

"Demain nous resterons chez nous"

❑ *Vous avez décidé de vivre votre retraite dans votre maison auprès de vos amis, parmi les gens que vous connaissez.*

• Les services s'organisent autour de vous :

→ l'aide ménagère,
→ les soins à domicile,
→ le service ou le portage des repas,
→ les systèmes d'alarme,
→ etc ...

❑ *Un logement bien adapté à vos besoins confortable et pratique, pour aujourd'hui et pour demain vous permettra aussi de "Rester chez vous".*

• Des primes, des subventions, des prêts à faible taux

→ de l'Etat,
→ de la Région des Pays de la Loire,
→ du Conseil Général de la Mayenne,
→ de la Mutualité Sociale Agricole,
→ des caisses de retraite,
→ des collectivités locales éventuellement.

AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX RENSEIGNEZ VOUS, C'EST GRATUIT ET SANS ENGAGEMENT

TEL. : 43 53 24 55 Mme CLAVREUL Odette

COMMUNIQUE

Le S.I.A.E.P. d'ARGENTRE et la S.A.U.R, informent leurs abonnés que l'eau distribuée par le réseau public, tout en étant conforme aux normes de potabilité, subit le long de l'année des variations de dureté sensibles (eau plus ou moins calcaire)

Pour éviter la formation de dépot à l'intérieur des conduites, il est préconisé de régler les chauffe-eau et les appareils de chauffage à des températures inférieures à 55°C.

Si vous disposez d'une installation d'adoucissement individuel, il est nécessaire de réajuster régulièrement le réglage de ces appareils, faute de quoi, il y a risque de créer une agression des conduites et d'augmenter la salinité de l'eau.

L'attention des parents d'enfants est attirée sur le fait qu'à plusieurs reprises certains ont franchi la clôture d'enceinte de la station d'épuration située non loin de la Salle de Loisirs.

Ces imprudences pourraient avoir des CONSEQUENCES DRAMATIQUES si l'un d'entre eux se faisait happer par le broyeur automatique ou tombait dans le bassin de décantation.

LA SURVEILLANCE DES ENFANTS INCOMBE AUX PARENTS !

SOYONS VIGILANTS SUR LEURS ACTIVITES "PLEIN AIR".

la carte nationale d'identité informatisée

LA MAYENNE : DEPARTEMENT PILOTE

LA PRESENCE DU DEMANDEUR EST OBLIGATOIRE. Vous devez vous présenter à LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE.

DELAI d'OBTENTION : 10 à 15 jours environ. En période de vacances, un délai supplémentaire de 5 à 10 jours peut être nécessaire.

VALIDITE : 10 ans.

PIECES JUSTIFICATIVES :

- Formulaire de demande fourni par la mairie
- Deux photographies d'identité de face (3,5 X 4,5 cm) récentes, identiques et parfaitement ressemblantes.
- extrait acte de naissance avec filiation complète, de moins de 3 mois à demander à :
  * La Mairie de votre **lieu de naissance**, si vous êtes né en France
  * La sous Direction de l' Etat Civil du Ministère des Affaires Etrangères 5, 6, Bd Louis Barthou - 44035 NANTES CEDEX, si vous êtes né(e) à l'étranger, ou le livret de famille du demandeur ou de ses parents.
- deux justificatifs de domicile, récents et différents : certificat d'imposition ou de non imposition, quittance d'assurance pour le logement, facture E.D.F- G.D.F., quittance de loyer avec mention de l'identité et de l'adresse de l'organisme ou de la personne ayant établi ce document etc.....
- timbre fiscal d'une valeur de 150 F. ou un chèque bancaire ou postal.

SI L'ENFANT EST MINEUR :

1 - Autorisation parentale qui figure dans le formulaire de demande. Pour les enfants naturels elle sera remplie par le parent détenteur de l'autorité parentale.
2 - Livret de famille
3 - En cas de divorce ou de séparation de corps des parents : jugement qui a désigné le ou les parents exerçant l'autorité parentale sur le mineur ou, si l'instance est en cours l'ordonnance du Tribunal qui a statué sur l'autorité parentale.
4 - En cas de délégation ou déchéance de l'autorité parentale : décision de justice autorisant la délégation ou prononçant la déchéance.
5 - En cas de Tutelle : Délibération du Conseil de Famille ou décision de justice désignant le tuteur.

SI LE DEMANDEUR EST NE(E) A L'ETRANGER OU NE(E) DE PARENTS ETRAN GERS OU NES A L'ETRANGER OU MARIE A UN(E) ETRANGER(E) :

Il faut produire :
Un exemplaire de la déclaration de nationalité enregistrée par le Ministère des Affaires Sociales, de la Santé, de la Ville ou le Ministère de la Justice selon le cas ou le Tribunal d'Instance : à partir du 1er juillet 1994, les délcarations souscrites en France seront enregistrées par les Tribunaux d'Instance sauf en cas d'acquisition de nationalité française par le mariage/ ou l'ampliation du décret de naturalisation ou de réintégration ou un exemplaire du Journal Officiel ou le décret a été publié/ ou un certificat de nationalité française établi par le Tribunal d'Instance de votre lieu de résidence.

CALENDRIER DES FETES

1994

28 AOUT	: Club de l'Amitié - BAL -
24 Septembre	: Comité d'Animation : Soirée Choucroute
19 Novembre	: A.P.E. - Soirée Coq au Vin
26 Novembre	: Comité de Jumelage : Soirée POT AU FEU
31 Décembre	: SAINT SYLVESTRE

1995

8 Janvier	: Comité d'Animation - VOEUX -
28 Janvier	: Section FOOTBALL - Soirée Couscous
7 Février	: Club de l'Amitié - BAL -
25 et 26 Février	: Club de l'Amitié - Concours de Belote
10 Mars	: A.F.N. - Concours de Belote
25 Mars	: Ecole - Loto -
8 Avril	: A.J.L. - Soirée dansante moules frites
25 Avril	: Club de l'Amitié - Bal -
20 et 21 Mai	: Fête communale
18 Juin	: Fête de l'Ecole
27 Juin	: Club de l'Amitié - Bal -
27 Août	: Club de l'Amitié - Bal -
23 Septembre	: Comité d'Animation - Soirée Choucroute -
21 octobre	: Classes 5
18 Novembre	: A.P.E. - Soirée coq au vin
31 Décembre	: Saint Sylvestre

à découper

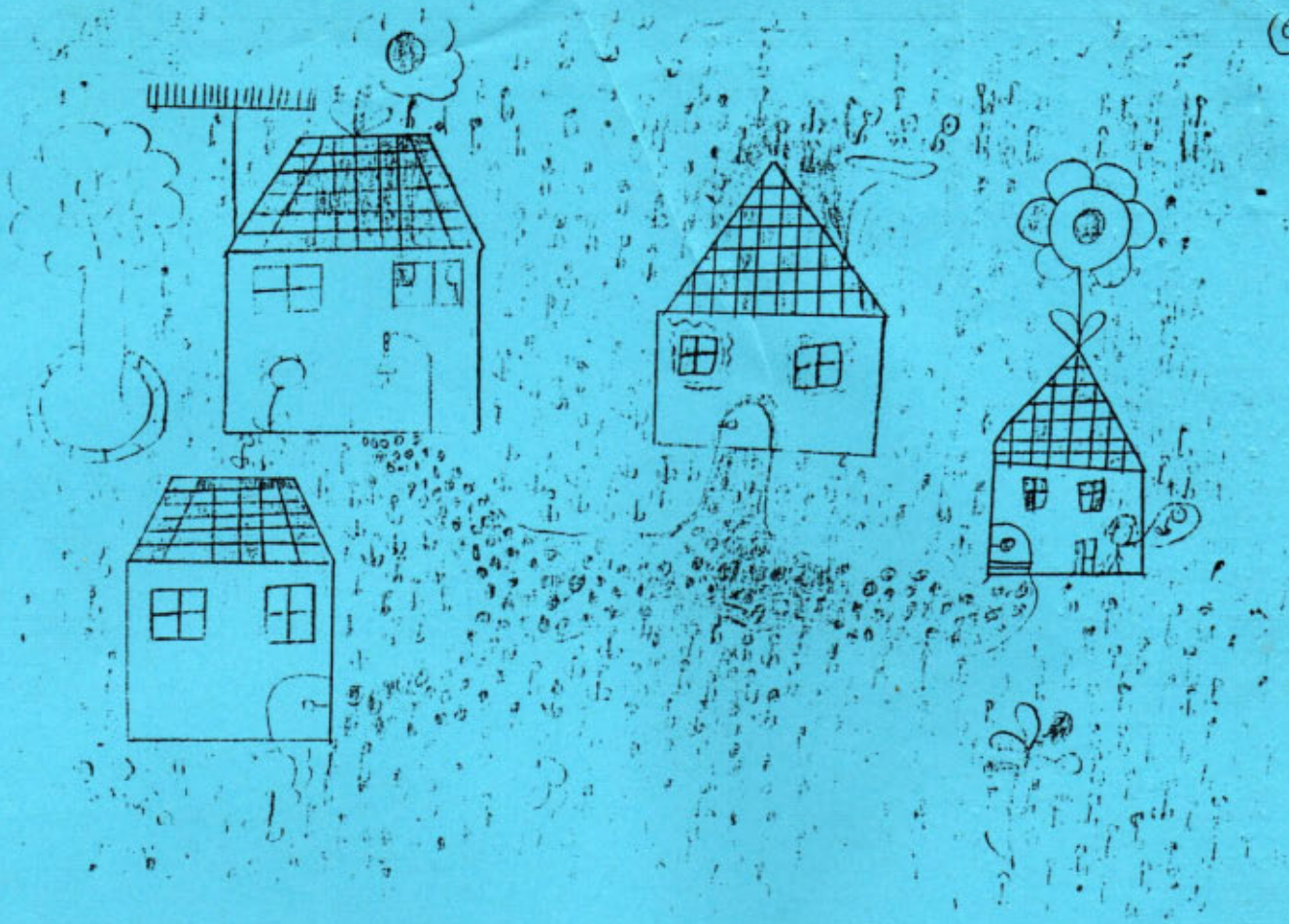

6